



Seine
Normandie

AGGLOMÉRATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU JEUDI 24 SEPTEMBRE 2026

Délibération n° CC/26-194

Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) : Sollicitation des aides individuelles et remboursement aux agents

Date de convocation :
18/09/2026

Conseillers en exercice : 102

Conseillers présents : 81

Conseillers votants : 95

Les membres du Conseil communautaire de Seine Normandie Agglomération, se sont réunis lors de la séance publique du Conseil de Seine Normandie Agglomération, Centre Culturel Guy Gambu, sous la Présidence de Monsieur Frédéric DUCHÉ, le 24 septembre 2026 à 18h00.

Etaient présents :

Patrick MÉNARD (AIGLEVILLE), Jean-François WIELGUS (BOIS-JEROME-ST-OUEN), Arnaud DUFOSSÉ (BOISSET-LES-PRÉVANCHES), Patricia BARTOLI (BOUAFLES), Michel ALBARO (BREUILPONT), Nicolas MITSIALIS (BUEIL), Sébastien DULAC (CAILLOUET-ORGEVILLE), Guillaume GRIMM (CHAIGNES), Gilles LE MOAL (CUVERVILLE), Serge COLOMBEL (DAUBEUF-PRES-VATTEVILLE), Xavier TOURNEUR (ECOUIS), Pascal DUGUAY (FAINS), Aline BERTOU (FRENELLES-EN-VEXIN), Christine HUMBERT (GASNY), Stéphanie LEBEL (GUISENIERS), Olivier SWITALA (HARDENCOURT-COCHEREL), Lydie LEGROS (HÉCOURT), Olivier DESCAMPS (HENNEZIS), José GODIN (HEUBÉCOURT-HARICOURT), Claude CONTE (HEUQUEVILLE), Serge FONTAINE (HOULBEC COCHEREL), Jean-Michel GROSSI (LA BOISSIÈRE), Karine CHERENCEY (LA CHAPELLE LONGUEVILLE), Nathalie LEBEL (LA CHAPELLE-LONGUEVILLE), Jean-Marc LUBAS (LA CHAPELLE-LONGUEVILLE), Loïc BUISSON (LA HEUNIÈRE), Christophe BASTIANELLI (LA ROQUETTE), Delphine LAPORTE (LE CORMIER), Jérôme PLUCHET (LE THUIT), Frédéric DUCHÉ (LES ANDELYS), Léopold DUSSART (LES ANDELYS), Christian LEPROVOST (LES ANDELYS), Clément BELLIERE (LES ANDELYS), Armelle KRATZ (LES ANDELYS), Martine SEGUÉLA (LES ANDELYS), Didier COURTAT (MÉNILLES), Gérard PETIT (MEREY), Michel LAGRANGE (MESNIL-VERCLIVES), Pascal GIMONET (NEUILLY), Pascal LEHONGRE (PACY-SUR-EURE), Hugues PERROT (PACY-SUR-EURE), Louise THOMAS (PACY-SUR-EURE), Armelle MAROILLEZ (PACY-SUR-EURE), Gilles AULOY (PORT-MORT),

Pascal MAINGUY (PRESSAGNY-L'ORGUEILLEUX),
Patrick HEITZ (ROUVRAY), Pieternella COLOMBE
(SAINT-MARCEL), Marie-Françoise BONNANS (SAINT-
MARCEL), Jean-Loup HERMIL (SAINT-MARCEL),
Thierry HUIBAN (SAINT-VINCENT-DES-BOIS), Erika
SIMEK (SAINTE-COLOMBE-PRÈS-VERNON), Laurent
LEGAY (VATTEVILLE), Elodie NICOLAS (VAUX-SUR-
EURE), Dominique MORIN (VERNON), Jérôme
GRENIER (VERNON), Léocadie ZOCLI ZINSOU
(VERNON), Tristan SAVINO (VERNON), Marie-Christine
GINESTIÈRE (VERNON), Dimitri CHIMOT-KANE
(VERNON), Patricia DAUMARIE (VERNON), Yves
ETIENNE (VERNON), Eddy BOITHEAUVILLE
(VERNON), Isabelle GUESDON (VERNON), Catherine
DELANDE (VERNON), Sandra AZEVEDO
(VERNON), Lorine BALIKCI (VERNON), Anne-Marie
DEZITTER (VERNON), Josselin LAUNAY (VERNON),
Amandine LIARD (VERNON), Charles ETILE
(VERNON), Michel JOUYET (VEXIN-SUR-EPTE),
Emmanuel BOURDON (VEXIN-SUR-EPTE), Fabrice
CAUDY (VEXIN-SUR-EPTE), Elisabeth LEROY
(VÉZILLON), Marie-Odile ANDRIEU (VILLEZ-SOUS-
BAILLEUL), Agnès LENEVEU (VILLIERS-EN-
DÉSOEUVRE), Maurice ROUSSEAUX (suppléant de
Didier RAULIN - CHAMBRAY), Marine ROULAND-
BOHAIN (suppléant de Sébastien DEPOIX - GIVERNY),
Alain CARPENTIER (suppléant de Francis SAUVALLÉ -
HARQUENCY), Sylvie GIRAUD (suppléant de Hubert
PINEAU - MEZIERES EN VEXIN), Pascale BILLARD
(suppléant de Thibaut BEAUTÉ - NOTRE-DAME-DE-
L'ISLE)

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Vincent LEROY à Monsieur Patrick HEITZ
Monsieur Pascal JOLLY à Madame Christine HUMBERT
Madame Laurence MENTION à Madame Aline BERTOU
Madame Charlène GUILLOT-MARCHETTI à Monsieur
Christian LEPROVOST
Madame Karine DUMOULIN à Madame Erika SIMEK
Monsieur Louis GARCIA à Monsieur Serge COLOMBEL
Monsieur Rémi FERREIRA à Madame Sandra
AZEVEDO
Monsieur François OUZILLEAU à Monsieur Jérôme
GRENIER
Monsieur Sébastien LECORNU à Monsieur Frédéric
DUCHÉ
Monsieur Aurélien CHARRIER à Monsieur Dimitri
CHIMOT-KANE
Madame Camille VANDERLYNDEN à Monsieur Tristan
SAVINO
Monsieur Baptiste LECOINTRE à Madame Dominique
MORIN
Monsieur Gaël MUSQUET à Monsieur Pascal
LEHONGRE
Madame Véronique MONFILLIATRE à Madame
Pieternella COLOMBE

Absents :

Monsieur Freddy BIZARD
Monsieur Xavier PUCHETA
Madame Héléna MARTINEZ
Madame Agnès MARRE
Monsieur Sébastien BOITTE
Madame Angéline BYLYKBASHI
Madame Lysianne ELIE-PARQUET

Secrétaire de séance : Lorine BALIKCI

Le Conseil Communautaire de Seine Normandie Agglomération,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°87-517 du 10 juillet 1987 en faveur des travailleurs handicapés ;

Vu la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DÉLÉ/BCLI/2019-59 du 30 décembre 2019 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Seine Normandie Agglomération ;

Vu le rapport de présentation du Président ;

Considérant que SNA souhaite maintenir une politique en faveur du maintien dans l'emploi, de l'accompagnement d'agents en situation de handicap et contribuer à l'évolution du regard sur le handicap ;

Considérant que les subventions du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) permettent le développement des actions en faveur du maintien dans l'emploi des agents en situation de handicap au sein des services ;

Considérant que pour les aides techniques, les agents sont amenés à faire l'avance de frais relatifs à leurs équipements spécifiques ;

Considérant que le reliquat de la somme, après d'autres prises en charge (CPAM, Mutuelle...) peut faire l'objet d'une prise en charge complémentaire par le FIPHFP et que dans ce cas, la somme est versée à la collectivité ;

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : D'autoriser le Président ou son représentant à solliciter les aides du FIPHFP permettant de favoriser l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap.

Article 2 : D'autoriser l'agglomération à rembourser aux agents les frais qu'ils ont avancés pour leurs aides techniques, dès réception de la subvention du FIPHFP par la collectivité et dans la limite du montant accordé.

Article 3 : D'autoriser le Président, ou son représentant, à effectuer toute démarche ou à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Article 4 : La présente délibération sera publiée sur le site internet sna27.fr et ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet et à Monsieur le Trésorier.

Article 5 : Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

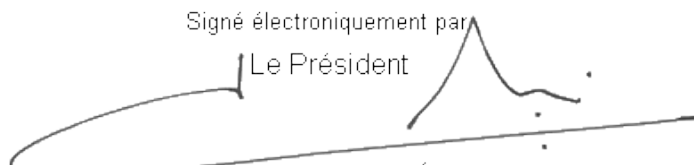
Délibéré :

Adoptée à l'unanimité des votants (Ne prend pas part au vote : M. Olivier DESCAMPS, M. Laurent LEGAY ;)

Fait en séance les jours, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,

Signé électroniquement par

Le Président



Frédéric DUCHÉ

Conformément au code de Justice Administrative, le Tribunal Administratif de Rouen peut être saisi par voie de recours formé contre le présent acte pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa publication. Dans ce même délai, il peut également faire l'objet d'un recours gracieux adressé à son auteur ; cette démarche prolonge alors le délai de recours contentieux qui peut ensuite être introduit auprès du Tribunal Administratif dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite du recours gracieux). La juridiction peut être saisie par le biais du portail « Télérecours citoyen », accessible au public à l'adresse suivante : www.telerecours.fr